

Association Sportive Marcilly

Mail : association.sportive.marcilly@hotmail.fr



REGLEMENT INTERIEUR Saison 2018-2019

Adhésion :

- Le dossier devra être remis complet aux dates spécifiées.
- Seules les personnes ayant un dossier complet pourront accéder au cours. Une carte de membre vous sera remise et devra être présentée à chaque cours **y compris pour les activités hors salles.**
- Avant l'inscription à toutes activités, les membres doivent s'assurer que ces dernières sont adaptées à leur condition physique et dégagent l'ASM de toutes responsabilités en cas de problème.
- Les membres s'engagent à ne pas changer de cours.
- Les membres du bureau se réservent le droit de ne plus accepter toute personne n'ayant pas respecté les délais de paiement.
- Les membres du bureau se réservent le droit d'exclure toute personne ayant un comportement inadapté à l'activité.
- Toute adhésion payée ne pourra être remboursée sauf cas de force majeure et sur décision des membres du bureau de l'association.
- L'association sportive Marcilly cotise auprès d'une assurance qui vous couvre en cas d'accident lors de la pratique des activités.
- Tout membre adhérent devra avoir 16 ans révolus lors de son inscription.
- **Dans le cadre des activités il est possible que des photos ou des films soient pris et ensuite utilisés pour communiquer (bulletin municipal, site de la mairie ...). Si vous ne souhaitez pas être sur les photos merci de le faire savoir par mail à l'adresse de l'association : association.sportive.marcilly@hotmail.fr**

Fonctionnement du cours :

- Prévoir une grande serviette et une bouteille d'eau.
- **Pour les cours de pilates, prévoir votre propre tapis pour le cours du mercredi**
- Il est important pour le bon déroulement du cours, que chacun respecte les horaires de début de séance.
- Toutes personnes non adhérentes ne seront pas admises.
- Les salles ne sont pas équipées de vestiaires. Vous devez venir en tenue de sport. Celle-ci devra être confortable. **Vous devez vous munir de baskets propres qui ne marquent pas le parquet de la salle des fêtes et que vous chausserez sur place.**
- L'association met à votre disposition le matériel (tapis, haltères...) nécessaire à la pratique de l'activité renforcement musculaire. Merci d'en prendre soin.
- Les salles sont équipées de toilettes. Vous devez respecter ces lieux en les laissant dans l'état où vous les avez trouvés en arrivant.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

--